

Réforme du baccalauréat et conséquences sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive

15^e législature

- [Imprimer](#)
- |
- [Envoyer par courriel](#)
- |
- [Ajouter aux favoris](#)
- |
- [S'abonner à cette recherche](#)

- [Document précédent](#)

Question écrite n° 08057 de [Mme Martine Filleul](#) (Nord - SOCR)

publiée dans le JO Sénat du 06/12/2018 - page 6115

Mme Martine Filleul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de la réforme du baccalauréat, et notamment sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa bonne prise en compte dans l'examen terminal.

Parmi les changements prévus par cette réforme - et d'après les premières informations connues - la place du sport dans le futur baccalauréat serait remise en question.

En effet, seuls le latin et le grec seraient désormais « les deux seules options qui rapporteront des points bonus dans le nouveau baccalauréat » (sic), excluant de fait, l'option de l'éducation physique et sportive.

Cette décision serait une erreur alors même que le Gouvernement appelle de ses vœux à « une nation plus sportive » avec l'objectif de 3 millions de pratiquants, et que la France vient d'obtenir l'organisation des jeux olympiques de 2024.

De plus, elle apparaîtrait comme un mauvais signal adressé aux acteurs du sport et aux élèves impliqués dans des pratiques sportives.

C'est pourquoi elle lui demande de maintenir la matière de l'éducation physique et sportive comme une option possible et susceptible d'être valorisée dans le cadre du nouveau baccalauréat qu'il souhaite mettre en place.

En attente de réponse du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse